



INFORMATION



La fibre optique publique sur votre commune : lancement de l'étude de faisabilité

Depuis 2013, le SYANE – Syndicat des Energies des Energies et de l'Aménagement numérique - a engagé la construction du réseau public fibre optique de la Haute-Savoie. L'étude de faisabilité préalable à la réalisation des travaux va prochainement être lancée pour votre commune. Elle sera réalisée par l'entreprise SOGETREL.

Pourquoi cette étude ?

L'étude de faisabilité permet de dimensionner les réseaux aux besoins du territoire et de définir les modalités de déploiement de la fibre optique. Le déploiement peut en effet se faire de plusieurs façons :

- en aérien, en utilisant les poteaux électriques Enedis et les poteaux téléphoniques Orange existants et/ou en implantant de nouveaux poteaux.
- en souterrain, en utilisant les infrastructures existantes et/ou en créant de nouvelles infrastructures (fourreaux, chambres de tirage,...).

Les phases de l'étude

L'étude se déroule en 2 phases majeures :

- **Phase 1 - Piquetage** : cette opération consiste à **relever et compter les logements et les infrastructures existantes**.

Pendant cette opération, des techniciens circulent sur les voies concernées et qualifient chaque adresse en relevant le nombre de boîtes aux lettres. Ils photographient également tous les points particuliers (façade, construction en cours etc.) et chaque poteau électrique et/ou téléphonique par lesquels passent les réseaux télécoms existants.

Durée de l'opération : de 1 semaine à 1 mois suivant la taille du projet.

- **Phase 2 - Validation des Parcours** : cette opération consiste à **valider le parcours de la fibre optique sur votre commune**.

Pendant cette opération, des techniciens vérifient les infrastructures souterraines (ouverture des chambres de tirage, vérification des fourreaux par lesquels la fibre optique est susceptible d'être tirée,...).

Si besoin, des opérations d'entretien et d'adaptation des infrastructures peuvent être réalisées (débouchage des fourreaux, rehausse des tampons,...).

Durée de l'opération : de 3 semaines à 1 mois et demi suivant la taille du projet.

Pendant cette phase 2, vous pouvez être contactés :

- pour étudier les sections nécessitant la création de réseau neuf
- pour des conventions de passage : des conventions de passage seront envoyées à certains propriétaires dans le cas où le futur réseau surplombe une propriété ou utilise un cheminement en façade. Plusieurs relevés de propriétés pourront vous être demandés

Et après ?

L'étude de faisabilité permettra de déterminer les délais de réalisation des travaux, en fonction des modalités de déploiement de la fibre optique. Une nouvelle information vous sera alors transmise afin de vous préciser les modalités de réalisation des travaux.

➔ **En savoir plus sur le déploiement de la fibre optique sur votre commune ? Consultez la carte de votre commune sur le site internet du SYANE : www.syane.fr**

➔ **Votre interlocuteur SOGETREL**

TARADOUX Grégory (Responsable études) 04 72 22 44 76 Gregory.TARADOUX@sogetrel.fr;

JOUBE David (Négociateur) 06 38 66 28 97 david.jouve@sogetrel.fr

SOGETREL 29 rue des Frères Lumière – 69 680 CHASSIEU